

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire
10440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :
D_2018_10_7**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 09 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Novembre 2018

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 19

**Objet : Souscription à l'option «
Accompagnement à la mise en
œuvre du Règlement Général
de Protection des Données (**
RGPD) » - ATD 16

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉFait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 8 juin 2018, l'ensemble des membres présents à décider de confier les missions de Délégué à la Protection des Données et de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information à l'Agence Technique Départementale de la Charente.

Il évoque que, depuis le 25 mai 2018, le règlement européen de la protection des données est entré en application. De nombreuses formalités auprès de la CNIL disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des collectivités est renforcée. Elles doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Vu la délibération du Conseil Municipal D_2018_6_15 prise en date du 8 juin 2018 ;**Vu** l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales ;**Vu** le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016 ;**Vu** la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale ;**Vu** la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale ;**Vu** la délibération N° CA2018-10_R02 du Conseil d'Administration du 15 Octobre 2018 relative à la proposition par l'ATD16 d'une nouvelle mission « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD] » et fixant le barème de cotisation afférent.

AR PREFECTURE

016-211602362-20181109-D_2018_10_7-DE
Reçu le 19/11/2018

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données [RGPD] » incluant notamment :
 - La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO)
 - La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD :
 - o L'inventaire des traitements de l'organisation
 - o L'identification des données personnelles traitées
 - o La réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée
 - o La proposition d'un plan d'action
 - o La rédaction des registres de traitements
 - La sensibilisation des élus et des agents,
 - Le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS)
 - L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière
- **DESIGNE** l'ATD16, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité ;
- **PRECISE** que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;
- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/11/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 19 NOV. 2018

Le Maire
Michel CARTERET.

